

ATELIER-BEAUX-ARTS

du sentier des peintres

COORDONNEES DU STAGIAIRE

ETAT CIVIL Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

TEL FIXE : PORTABLE : EMAIL :@.....



ADHESION (12 mois de date à date)

- Je suis adhérent à l'association Je ne souhaite pas adhérer à l'association
- J'adhère pour la première fois en joignant ma cotisation d'un montant de 50€ par paiement séparé
- Je renouvelle mon adhésion en joignant ma cotisation d'un montant de 25€ par paiement séparé



RESERVATIONS DES STAGES INDIVIDUELS

INTITULÉ DU STAGE:.....

DATES ET HORAIRES DES JOURNEES CONSTITUANT LE STAGE:.....

LIEUX (A domicile, Au four banal, Autres lieux):.....

OBJECTIFS (Approfondir une technique, Préparations de concours, Projets personnels):

Nb d'heures par stage

/ h



COUT TOTAL DE VOTRE PROGRAMME DE FORMATION

Paiement par tickets (1 ticket = une heure de cours particulier)

Ticket(s)

Nombres d'heures totales

Paiement en numéraire (40€ = une heure de cours particulier)

€

/ h

Chèque(s) à l'ordre de l'ATELIER BEAUX-ARTS DU SENTIER DES PEINTRES**Paiement sécurisé via Paypal à l'adresse suivante : paypal@atelier-beaux-arts.fr****A renvoyer à l'Atelier Beaux-arts Le Four Banal Rue de l'Eglise 30133 Les Angles**Signature
au verso*Imprimer autant de bulletins nécessaires pour réserver vos stages en reportant le nombre d'heures*

ATELIER - BEAUX - ARTS

*du sentier des peintres***Conditions Générales**

ARTICLE I : Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de fumer dans les locaux de l'Atelier Beaux-Arts et d'y introduire des animaux.

ARTICLE II : Le Président vous demande d'être vigilant pour ce qui est de vos biens personnels, l'Atelier Beaux-Arts ne peut être tenu pour responsable des vols qui pourraient éventuellement être constatés.

ARTICLE III: Assurance: L'Atelier Beaux-Arts a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF. Il est cependant recommandé de souscrire une assurance personnelle comprenant la responsabilité civile et les dommages de ces biens personnels. Les œuvres d'art ainsi que le matériel artistique doivent être assurés par leurs auteurs.

ARTICLE IV: Adhésion: Une carte nominative d'une durée de douze mois est remise au stagiaire. Elle peut être renouvelée à tous moments à demi tarif. Les avantages liés à l'adhésion sont décrits dans le site internet www.atelier-beaux-arts.fr. Aucun remboursement ne sera possible. En cas de force majeure, une prolongation de la durée de l'adhésion sera proposée.

ARTICLE V: Admissions: Lors d'une préparation aux concours, l'étudiant ou l'élève à partir de 13 ans (4ème) est admis à l'issue d'un entretien de motivation. Lors d'une formation individuelle, il est nécessaire que le professeur puisse échanger avec le candidat avant son inscription. A l'issue de cet entretien, les intentions de chacun seront confirmées afin de définir un programme de formation individuel adapté à chaque projet. La présentation d'un dossier artistique est appréciée. Les candidats mineurs doivent impérativement avoir l'accord de leurs parents ou de tout autre représentant légal pour recourir aux services de l'Atelier Beaux-Arts. La personne invitée admise à accompagner le stagiaire ne pourra suivre la formation seule et sera placée sous sa responsabilité.

ARTICLE VI : Respect des horaires: Il vous est demandé de respecter les horaires des séances de cours prévus à la réservation. Aucun report, échange ou remboursement ne sera effectué en cas de retard. L'atelier Beaux-arts ne pourra être tenue pour responsable des absences ou des retards d'un élève mineur autorisé à suivre la formation.

ARTICLE VII : Respect de la salle: Le matériel sera rangé en fin de séance. L'atelier est destiné à la création artistique sous réserve qu'elle soit compatible avec les contraintes de sécurité et de tranquillité des voisins.

ARTICLE VIII : Matériel artistique: Le matériel nécessaire à la formation est fourni au stagiaire. En complément, certains consommables seront proposés pendant le stage à prix coutant (paiement par tickets privilégié).

ARTICLE IX: Contenu et modalités d'inscription: Chaque formation individuelle comporte un programme spécifique selon une périodicité adaptée à chaque stagiaire. L'envoi du paiement et du bulletin d'inscription permet d'effectuer une réservation pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 14 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code. Certaines activités pourront néanmoins être adaptées à la demande de l'élève, ou modifiées si nécessaire.

ARTICLE X : Prix: Les formations individuelles sont facturés sur la base du tarif horaire en vigueur au moment de l'inscription (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

ARTICLE XI : Modalité de paiement: Il peut s'effectuer en numéraire (paypal ou chèques) et/ou par tickets. Le paiement est intégral au moment de la réservation; ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Un accusé de réception sera immédiatement remis ou un courrier de confirmation sera adressé au domicile du stagiaire.

ARTICLE XII : Annulation du fait du stagiaire : En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire s'engage. Tout module de cours particuliers commencé est dû dans son intégralité.

Stagiaire non adhérent: Aucun report, échange ou remboursement ne sera effectué si l'élève décide d'annuler ou d'écourter son stage de formation individuel à moins que l'annulation ne constitue un cas de force majeure. Dans ce cas, les heures de formations non effectuées seront remboursées. Des frais de dossier seront perçus (10% de la transaction avec un minimum de 20€) à moins que l'élève décide de reporter ses heures de formations individuelles non consommées. Les demandes devront être effectuées au minimum 7 jours avant le début de la prestation.

Stagiaire adhérent: Quelque soit le motif, le stagiaire a la faculté de modifier ou d'annuler son programme de formations individuels à tous moments. Des frais de dossier seront perçus en cas de remboursement (10% de la transaction avec un minimum de 20€) à moins que l'élève décide de reporter ses heures de formations individuelles non consommées. Les demandes devront être effectuées au minimum 7 jours avant le début de la prestation ou 24 h en cas de force majeure.

Dans tous les cas la demande d'annulation sera formulée par écrit à l'adresse suivante: contact@atelier-beaux-arts.fr. En cas de force majeure, une confirmation par courrier recommandé avec accusé de réception sera adressée au siège sociale de l'association situé au 2 bis rue de la Fontaine 30133 Les Angles. Les pièces justificatives y seront jointes (certificat médical). Le remboursement prévu par l'Article L121-20-1 du Code de la Consommation, interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'envoi du courrier électronique ou à partir de la réception du courrier recommandé justifiant le cas de force majeure.

Nota: Les reports, modifications de dates ou le remboursement des cours dans les délais impartis quel qu'en soit le motif, ne s'applique pas si la réservation a été effectuée sur un site tiers dans le cadre d'offres promotionnelles. Seules les conditions générales du marchand sont applicables.

ARTICLE XIII : Annulation du fait de l'association: L'Atelier Beaux-Arts se réserve la possibilité d'interrompre ou d'annuler un stage sans préavis si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Constitue un cas de force majeure l'impossibilité physique ou matérielle pour le professeur d'assurer la formation prévue. L'association proposera une formule de remplacement comprenant d'autres dates. En cas de refus, l'Atelier Beaux-Arts remboursera sous 15 jours la totalité des sommes engagées correspondantes aux prestations non réalisées sans autre forme de compensation financière.

ARTICLE XIV : Exclusion: Le professeur se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE XV : Avantage Fiscal: Le recours aux services de cours à domicile proposé en partenariat avec l'association "Cadart" peut ouvrir droit à un avantage fiscal égal à 50% des sommes effectivement engagées dans les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des

impôts. Le projet de formation individuelle à domicile doit être validé par les deux associations au moment de la réservation. Il appartient ensuite au stagiaire de s'assurer de son éligibilité sans pouvoir rechercher la responsabilité de l'Atelier Beaux-Art à ce titre.

ARTICLE XVI : Droit à l'image: Une attestation d'autorisation de droit ou non à l'image sera remise en deux exemplaires en début de stage. Un exemplaire devra être dûment rempli et signé par le stagiaire et remis au professeur.

ARTICLE XVII: Conditions Générales: Elles pourront être modifiées ou complétées par l'Atelier Beaux-Art à tout moment sans préavis. Le stagiaire est donc invité à les consulter lors de toutes nouvelles réservations. Le fait de commander et/ou de suivre les cours postérieurement à toutes modifications apportées aux conditions générales vaudra acceptation de ses changements. Il appartient en conséquence au stagiaire de consulter régulièrement ce règlement intérieur téléchargeable depuis le site www.atelier-beaux-arts.fr.

ARTICLE XVIII: Litiges: Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. En cas de réclamations, les demandes devront être adressées au siège social fixé au 2 bis rue de la Fontaine 30133 Les Angles. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises.

ARTICLE XIX : Données personnelles: Les informations nominatives vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande. Elles sont conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, pour nous permettre d'améliorer et de personnaliser les services et les informations que nous vous adressons. Conformément à la loi informatique & libertés du 6 janvier 1978, l'association est déclarée auprès du CNIL sous le numéro 2165092. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions aux données personnelles vous concernant. Votre demande accompagnée d'un titre d'identité doit être effectuée par écrit. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception du courrier.

Ale.....

Nom et Prénom du stagiaire

.....

Signature Obligatoire précédée de la mention " Lu et approuvé "

NOTA : Dans le cas où le stagiaire est mineur, la signature du représentant légal est obligatoire.

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en considération. Vous recevrez une confirmation de réservation par courrier électronique avec toutes informations utiles concernant vos formations individuelles.

www.atelier-beaux-arts.fr
contact@atelier-beaux-arts.fr
09.86.57.52.57
 Le Four Banal Rue de l'Eglise 30133 Les Angles
 Siret du siège: 824 588 792 00013 - APE: 8552Z